

CONSUM'ACTION THONVILLE



DES OREILLES A PRIX D'OR

Ce dix-septième numéro du bulletin édité par l'UFC Que Choisir de Thionville sera consacré au marché juteux des prothèses audio (voir ci-contre).

Le budget moyen des Français s'élève à 1 500€ par oreille, soit 3000€ pour l'équipement complet. Après déduction des 238€ de la Sécurité sociale, si la mutuelle finance par exemple 700€, il reste souvent près de 2000€ à financer.

Un investissement de courte durée: en moyenne, les appareils doivent être changés tous les quatre ans. Selon les situations, des aides financières peuvent être obtenues. Renseignez-vous!

Il sera aussi question dans ce bulletin de l'UFC du bilan de l'année écoulée et les projets de celle en cours. Ils seront évoqués par notre président Jacques Blindauer qui parlera de formation, de prévention, de santé, de défense de l'environnement et de communication...

A bon entendeur

A partir de 45 ans, beaucoup des personnes éprouvent une gêne auditive qui les conduit à faire répéter (56%), à avoir des difficultés à suivre une conversation dans un environnement bruyant (54%), à monter le son de la télévision ou de la radio (53%). Elles peuvent également penser que les gens articulent mal (44%) ou prendre un mot pour un autre (36%).

Au final, plus de 6 personnes sur 10 éprouvent au moins deux gênes réelles (55% des 45-55 ans et 80% des 75 ans et plus). Elles ne sont pourtant que 30% à reconnaître que la qualité de leur audition est mauvaise ou très mauvaise.

Le prix reste le premier frein à l'acquisition d'une prothèse auditive : 91% des personnes estiment qu'il n'est pas justifié. Ce coût élevé inclut les séances d'adaptation organisées par l'audioprothésiste. En outre, les prothèses auditives sont très mal remboursées par la Sécurité Sociale. Quant aux mutuelles, elles proposent des taux de remboursement très variables. Le plus souvent, les porteurs d'audioprothèses ont donc à déboursier plusieurs centaines d'euros par appareil. Une somme jugée très dissuasive.

Nous faisons le point sur ce dossier.

(lire en pages 4 et 5).

UFC - Que Choisir
Thionville

2, rue d'Austrasie

57100 THIONVILLE

Tel. 03 82 51 84 29

contact@thionville.ufc-quechoisir.fr

Adresse internet :
www.ufcquechoisir-thionville.fr

DANS CE NUMÉRO :

La fibre du bénévolat 2

Des litiges bien traités 3

De bonnes oreilles... 4

... à prix d'or 5

Un an à l'UFC... 6

...Et des projets d'avenir 7

Infos pratiques 8

UN COUP DE FIL... DANS L'EAU

Le président de l'UFC Que Choisir de Thionville, Jacques Blindauer, dénonce les problèmes récurrents de facturations téléphoniques. « **A chaque retour de vacances, on pense qu'ils seront réglés ! Ils auraient dû l'être, mais ne le sont pas...** » La loi Macron du 1^{er} juin 2016 aurait dû faciliter les choses en évitant le harcèlement constant des clients par les cabinets de recouvrement. Ainsi, depuis le 1^{er} juin 2016, le recouvrement des créances de moins de 4 000 € – montant principal et intérêts – est rendu plus aisé, que ces créances soient issues d'un engagement contractuel ou d'une obligation statutaire. Une fois l'approbation du créancier et du débiteur recueillie, l'huissier de justice délivre un titre exécutoire. En revanche, il ne pourra pas être chargé de l'exécution forcée du recouvrement de cette créance.

En cas de refus du débiteur, le délai de prescription recommence à courir pour une durée d'au moins 6 mois. Dans ce cas, le demandeur devra agir en justice pour obtenir son dû. « Cette loi n'a rien réglé ! Et le regroupement Numéricable et SFR a remis de l'huile sur le feu. Les fournisseurs d'accès utilisent toujours les services des huissiers pour le recouvrement des créances sans se préoccuper de régler le problème technique ou de ligne souvent à l'origine d'un non-paiement. 90% des clients paient même s'ils sont dans leur droit... Plutôt que de lâcher prise, ils devraient venir nous voir ! » lance Jacques Blindauer. A bon entendeur !

François Duhamel, conseiller-litiges

Nous avons interrogé François Duhamel, administrateur et conseiller-litiges à l'UFC - Que Choisir de Thionville. Il nous parle de son engagement.

Dites-nous pourquoi vous êtes-vous engagé à l'UFC - Que Choisir ?

J'ai passé 37 années au service du citoyen. Pour l'aider, le secourir, le protéger, le défendre. D'abord comme sous-officier, puis comme officier de la Gendarmerie Nationale. L'une de mes dernières fonctions : officier de prévention et de partenariat. J'avais alors un maximum de contacts avec le monde associatif, institutionnel et économique. L'objectif étant toujours de protéger le concitoyen et de jouer la carte de la prévention pénale. Je travaillais avec des organismes comme la LICRA (Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme) ou les CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie) ou encore l'Education Nationale. A la retraite, j'ai voulu poursuivre mon action au profit de mes concitoyens au sein de l'UFC - Que Choisir de Thionville. Ainsi je peux utiliser mon expérience dans le domaine juridique. Je continue aussi à côtoyer le monde judiciaire notamment lors de mes permanences à la Maison de la Justice et du Droit de Hayange.

En quoi consiste votre mission ?

Le rôle d'un conseiller-litiges : écouter, partager, conseiller, aider. Il s'agit de comprendre le dossier, la situation financière ou morale des personnes venant nous exposer un litige ayant trait à la consommation. Cette phase est souvent suivie de la rédaction d'un courrier que nous adressons à la partie adverse, que nous relançons le cas échéant.

A la Maison de la Justice et du Droit de Hayange, nous assurons une permanence les 1er et 3e mercredis du mois. Il s'agit cette fois de conseiller, d'orienter les personnes souvent en détresse venant nous voir. Notre expérience professionnelle nous sert beaucoup pour diriger nos visiteurs vers les services adéquats.

Que vous apporte cet engagement ?

Comme un enquêteur judiciaire je suis satisfait lorsque l'affaire qui m'a été confiée est solutionnée. Dans les litiges liés à la consommation, cela est identique. D'abord, il faut de la curiosité en faisant des recherches juridiques (codes civil, de la consommation, des assurances, de l'environnement...). Ensuite, il y a un travail en équipe avec des conseillers plus chevronnés dont on profite de l'expérience. S'y ajoutent des formations organisées par l'Union Régionale.

Cette fonction est-elle ouverte à tous ?

Avant tout elle nécessite du bon sens. L'aspect juridique peut faire peur mais les programmes de formation nous apportent les connaissances de base : dans la façon générale de traiter les litiges, puis dans la spécialisation dans des domaines spécifiques.

L'UFC - Que Choisir est une institution de renommée nationale qui repose sur des bénévoles locaux. L'idée d'y entrer m'est venue d'une tante à moi qui y était bénévole. Aujourd'hui encore nous en recherchons pour grossir nos rangs. Pour cela, les qualités requises sont : la maîtrise de l'écrit, la curiosité, le partage, l'impartialité, le goût du contact, la disponibilité. Cette dernière peut être quantifiée à une journée et demi par semaine. C'est le temps de tenir une permanence, d'assister à la réunion hebdomadaire de l'association, de rédiger son ou ses courriers dans le cadre des litiges que nous défendons au nom de nos adhérents.



François Duhamel, administrateur et conseiller-litiges à l'UFC- Que Choisir de Thionville : « Venez rejoindre notre équipe de bénévoles ! »

Des litiges bien solutionnés

En 2016, l'Ufc Que Choisir Thionville a obtenu gain de cause au profit de plusieurs de ses adhérents. Ses conseillers litige bénévoles, à travers l'analyse juridique des dossiers et leurs interventions écrites ou téléphoniques ont soit convaincu les professionnels de leurs erreurs soit mis fin au conflit par voie de compromis ou de justice. Tout en accompagnant les victimes. Détails.

- **Litige C.A contre la société location UCART** : A THIONVILLE, le 9 octobre 2015, lors de la restitution d'une automobile, une société de location de véhicules retient indûment la somme de 122,35 euros correspondant au dépôt de garantie laissé par notre adhérent. Cette société est condamnée le 25 juillet 2016 par le juge de proximité du tribunal d'instance de THIONVILLE. Outre le remboursement au profit de C.A. la somme d'un euro lui est accordée au titre des dommages et intérêts.

- **Litige F.M contre la mutuelle de santé CEGEMA** : à SEREMANGE-ERZANGE, le 24 novembre 2015, l'annulation du contrat est obtenue en invoquant l'absence de délai de rétractation et des faux en écriture privée.

- **Litige J.C. contre ENGIE** : le 25 février 2016, à THIONVILLE, la société ENGIE annule une facture de fourniture de gaz (3780,60€ correspondant à une consommation moyenne de 15 années par notre adhérente). Sa consommation 2015 est normalement facturée.

- **Litige F.H contre la société de recouvrement EOSCREDIREC** : à GUENANGE, le 17 mars 2016, l'association rappelle à une société de recouvrement ses obligations résultant des délais de prescription de recouvrement d'une dette de 15 777,27€.

- **Litige R.C. contre NUMERICABLE** : le 29 mars 2016, à GUENANGE, met fin à sa procédure de recouvrement de la somme de 132,94€.

- **Litige P.J-C contre la MACIF** : à HUNTING, le 17 mai 2016, la compagnie d'assurance permet à la victime d'un cambriolage de percevoir le remboursement (3 500 €) prévu à son contrat.

- **Litige L.R contre le CREDIT MUTUEL** : le 7 juillet 2016, à HETTANGE-GRANDE, victime d'une escroquerie par carte bancaire, notre adhérent obtient de sa banque son remboursement intégral conformément aux dispositions du code monétaire et financier.

- **Litige G.C contre la société d'assurance CBP** : à ANGEVILLERS, le 16 juillet 2016, l'UFC Que Choisir met fin au litige opposant notre adhérente à une société d'assurance qui refusait de lui verser un capital invalidité souscrit par son mari défunt.

- **Litige contre VOLKSWAGEN** : notre adhérente tombe en panne sur l'autoroute. Sa voiture est remorquée dans un garage de la marque. Facture de réparation : 1800€. Le 13 juin 2016, suite à notre courrier, Volkswagen accepte la prise en charge de 40 % de la facture reconnaissant les problèmes récurrents d'injecteurs sur certains modèles.

- **Litige contre CUISINELLA** : notre adhérente signe un bon de commande d'une cuisine en versant un acompte de 2000€ en deux fois. Elle souhaite l'annuler. Face au refus du cuisiniste, l'UFC lui rappelle qu'aucune commande ferme ne peut être faite sans un métrage précis. L'adhérente récupère son acompte et la commande est annulée le 8 août.

- **Litige contre SFR** : après résiliation l'opérateur demande 944€ pour frais à notre adhérent. Suite à notre intervention du 1er septembre 2016, la réponse de SFR est positive. En faisant appliquer la loi Châtel (à partir de la fin du 12e mois d'engagement, il est possible de résilier son forfait à un tarif avantageux en payant 25% des mensualités restantes jusqu'à la fin du contrat en tant qu'indemnité de résiliation). Ainsi, la somme restant due a été ramenée à 233€.

- Été 2016, suite à des saisines d'huissiers par un opérateur de téléphonie, l'UFC Que Choisir intervient téléphoniquement auprès de ces magistrats pour les informer des litiges en cours. Compte tenu de ces informations, les dossiers contentieux sont renvoyés à l'opérateur.

Payer cher pour mieux entendre

La France compte 6 millions de malentendants. A peine 17 % sont équipés de prothèses auditives. D'abord en raison des coûts. Enquête nationale de l'UFC.

Les personnes qui portent des aides auditives sont-elles satisfaites de leur appareillage ? Combien leur a-t-il coûté ? Sont-elles satisfaites des services rendus par leur audioprothésiste ? Comment l'ont elles choisi ? Quels ont été les freins à la décision de s'appareiller ? Pour répondre à ces questions, 2 721 abonnés (71 % d'hommes et 29 % de femmes) ont répondu à un questionnaire national de l'UFC Que Choisir. 92 % des répondants ont plus de 60 ans et 58 %, plus de 70 ans. La grande majorité souffre d'une déficience auditive moyenne et 20 % de déficience sévère ou très sévère. Les deux tiers d'entre eux portent des prothèses auditives pour la première fois.

La perte de l'audition

La perte progressive de l'audition liée à l'âge (ou presbycusie) se manifeste d'abord par la baisse de perception des sons les plus aigus, ce qui provoque des difficultés de compréhension de la parole, notamment en milieu bruyant. Au fil du temps, ce phénomène s'accroît et touche des sons de plus en plus graves. La baisse de l'acuité auditive progresse très lentement, sans qu'on en prenne conscience. Après 60 ans, une personne sur quatre souffre de presbycusie gênante dans deux tiers des cas. Au-delà de 80 ans, les troubles auditifs concernent trois personnes sur cinq. Mais si tout le monde trouve normal de porter des lunettes à partir de la quarantaine pour remédier à la presbytie, il en va tout autrement pour les aides auditives. Alors que la France compte 6 millions de malentendants, à peine 17 % sont équipés de prothèses auditives. Comment expliquer un tel décalage ? 82 % de nos répondants désignent le prix des prothèses auditives comme le premier frein à l'appareillage. Viennent ensuite le manque d'efficacité des prothèses auditives (43 %) et la peur de « faire vieux » (43 %). L'inconfort généré par le port d'aides auditives (36 %) et leur aspect inesthétique (30 %) sont également mis en avant. Autant de bonnes ou de mauvaises raisons qui conduisent de nombreux malentendants à différer pendant plusieurs années la décision de



s'appareiller. Pour une personne sur deux (49 %), il aura fallu l'incitation de l'entourage (famille, amis, collègues...) ou de professionnels de santé (conseil du médecin généraliste, de l'ORL, ou test gratuit chez l'audioprothésiste) pour qu'elle se décide à franchir le pas.

Le choix de l'audioprothésiste

À modèle équivalent, le prix des appareils auditifs varie d'une enseigne à l'autre. Outre le prix de l'audioprothèse, le tarif inclut aussi la prestation de services. Il est donc très important de consulter plusieurs audioprothésistes et de faire jouer la concurrence. Cette démarche est pourtant loin d'être la règle. 6 personnes sur 10 n'ont vu qu'un seul professionnel ! Pour le choisir, 20 % ont écouté les conseils de leurs proches ou de leur mutuelle. Dans 6 % des cas, la question ne s'est pas posée : les patients ont eu recours au seul professionnel installé dans leur localité. Enfin, dans 1 cas sur 2, ils se sont adressés à l'audioprothésiste que leur médecin ORL leur avait conseillé. Là encore, mieux vaut être vigilant. Les conseils des médecins ne sont pas toujours désintéressés.

Le choix de l'appareil

Face à une clientèle souvent âgée et déstabilisée par un jargon hyper technique, l'audioprothésiste peut avoir la tentation d'imposer l'achat d'un appareil coûteux qui ne correspond pas forcément aux besoins du patient. 80 % des répondants estiment toutefois que cela n'a pas été le cas et qu'ils ont bénéficié d'informations claires. Mais le fait que 27 % d'entre eux n'aient pas eu le choix entre plusieurs modèles peut jeter le doute sur l'objectivité de certains professionnels ! Il est également inadmissible que 12 % n'aient pas bénéficié d'une période d'essai de l'appareil avant l'achat comme le prévoit la réglementation. Malgré ces réserves, les audioprothésistes enregistrent des évaluations positives (7,8/10 pour la qualité des informations et les conseils, 8,2/10 pour sa disponibilité et la qualité de son écoute). Toutefois les évaluations sont plus mitigées quand la personne n'a pas vraiment eu le choix de l'appareillage.

Les tarifs intègrent le prix de l'appareillage et celui des prestations indissociables (installation, réglages initiaux, et suivi tout au long de la durée de vie des prothèses).

Le prix

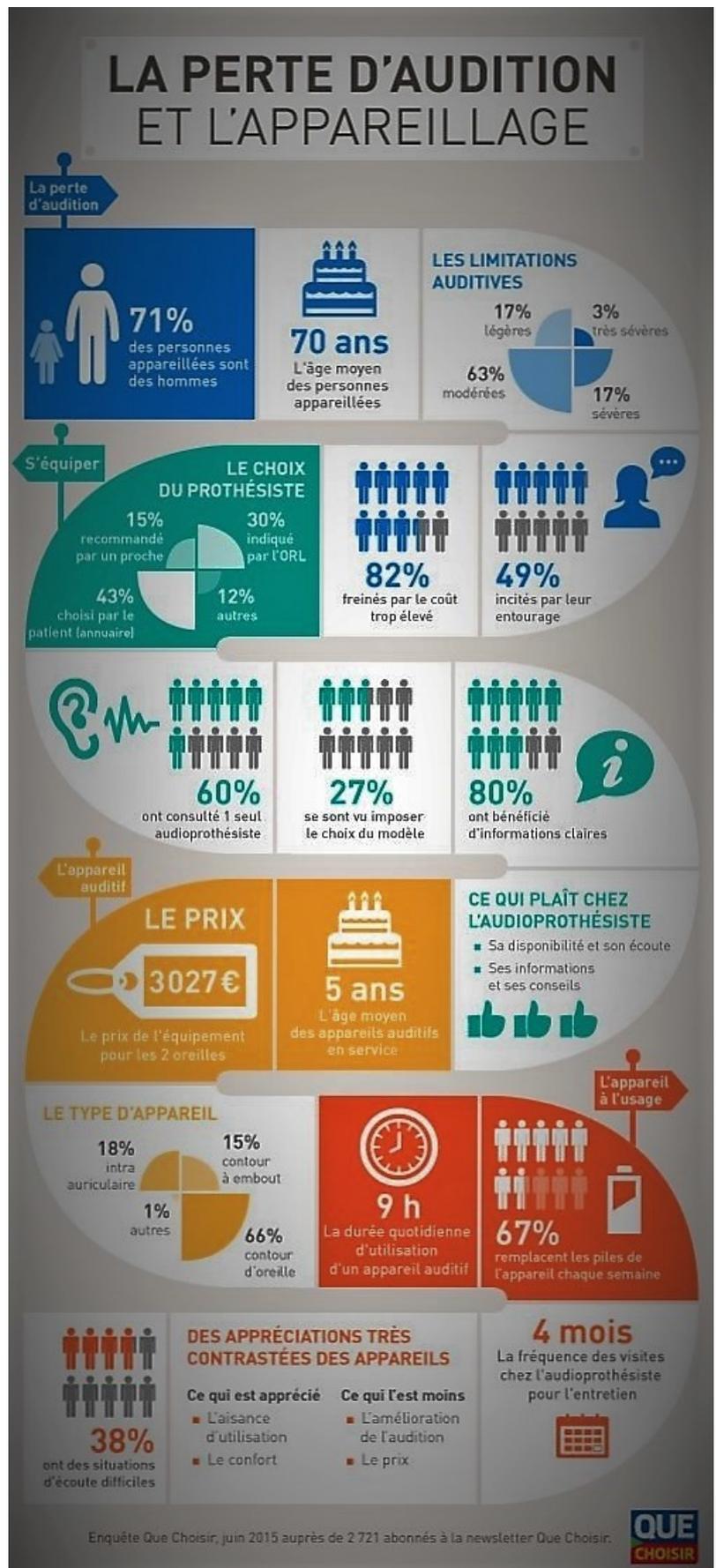
Sans surprise, les prix indiqués pour un appareillage des deux oreilles tournent autour de 3 000 €. Les tarifs intègrent le prix de l'appareillage et celui des prestations indissociables (installation, réglages initiaux, et suivi tout au long de la durée de vie des prothèses). Le type d'appareil (contour d'oreille, contour à embout ouvert ou intra-auriculaire) n'a pas d'influence sur le prix. Les surcoûts par rapport au tarif moyen constaté dépendent principalement du nombre de canaux de réglage (+ 300 € si plus de 13 canaux), de la position T (+ 200 €) et du Bluetooth (+ 250 €). Enfin, il faut souligner l'importance de faire jouer la concurrence. Les personnes qui ont fait faire plusieurs devis ont vu au final leur facture diminuer de 100 €. Tandis que celles qui ont suivi les conseils de leur médecin ORL ont payé 150 € de plus !

L'appareil à l'usage

La durée d'utilisation des prothèses auditives est un signe indéniable de la réussite de l'appareillage. Les trois quart des répondants les portent plus de 6 heures par jour, voire en permanence. Pour les autres, l'utilisation de leurs aides auditives est plus épisodique : de 1 à 2 heures pour 4 %, voire moins souvent (6 %) ou même jamais (2 %).

Certes, les aides auditives nécessitent une période d'adaptation et ne restaurent jamais complètement l'ouïe. Même si les technologies ont fait des progrès considérables durant ces dernières années, la science n'a jusqu'ici pas trouvé de solutions pour réparer ou remplacer les cellules sensorielles de l'oreille. Malgré les aides auditives, 38 % des répondants se trouvent confrontés à des situations d'écoute difficiles.

Au final, les évaluations de nos lecteurs sont très contrastées : la facilité d'utilisation des prothèses (8/10) et le confort de l'appareil (7,5/10) enregistrent de bons scores. En revanche, leur jugement sur l'amélioration de l'audition grâce à l'appareillage est plus mitigé (6,7/10) et surtout, le prix hérite d'un carton rouge



1300 adhérents à l'UFC de Thionville

L'UFC que choisir de Thionville atteint les 1300 adhérents au printemps 2016. A ce titre, elle est la première de Moselle. Des éléments qui ont été évoqués à la dernière assemblée générale.

« Le nombre d'adhérents est en hausse et on atteint les 1 300. Dire qu'en 2008, ils n'étaient que 500 ! Ce qui est très positif ce sont les ré-adhésions. On en compte 773, c'est la preuve que nos adhérents sont fidèles et que, malheureusement, ils ont besoin de nous. Concernant les litiges, ils sont toujours aussi nombreux. Nous en avons traité 435 en 2015. En tête, ceux en rapport avec le logement suivis de ceux concernant les services marchands. La nouveauté concerne les litiges d'assurance au nombre de 88. Ce sont majoritairement des problèmes de résiliation de contrat et d'indemnisation.

Cinq permanences hebdomadaires

Nous continuons nos permanences cinq fois par semaine à notre local et nous accueillons depuis plusieurs mois déjà des personnes à la Maison de la justice de Hayange les 1er et 3e mercredi du mois de 14 h 30 à 16 h 30. Nous proposons des conseils, donnons de l'information c'est accessible à tous sans nécessité d'adhérer. C'est un premier contact » avait alors expliqué l'ancien président Denis Lognon. Il avait aussi déploré le fait que : « La campagne *fioul moins cher* n'ait pas été à la hauteur des espérances de l'association, car elle est arrivée tardivement. Mais nous la reconduirons ». Il avait alors annoncé l'action groupée sur l'électricité et le gaz. Une campagne qui concernait tout le monde jusqu'au 21 septembre (voir résultats en page 7). L'ancien président avait aussi dit sa satisfaction d'avoir pu intervenir dans le cadre de l'affaire du groupe automobile Gouth. « Nous avons pu aider 23 personnes qui ont été indemnisées ou qui ont eu leur véhicule. »

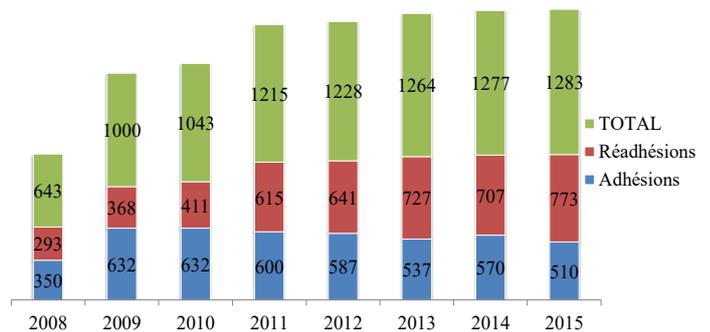
Il avait insisté sur le manque récurrent de bénévoles « malgré les trois nouveaux qui nous ont rejoints ».

À l'issue de cette assemblée, le conseil d'administration a élu son bureau. C'est depuis lors que Jacques Blindauer occupe le poste de président (voir page 7).

A l'issue de cette assemblée, une conférence a été donnée par le docteur Cuny.

Au menu : Conseils d'un nutritionniste averti et dérèglement de la thyroïde, un fait de société ?

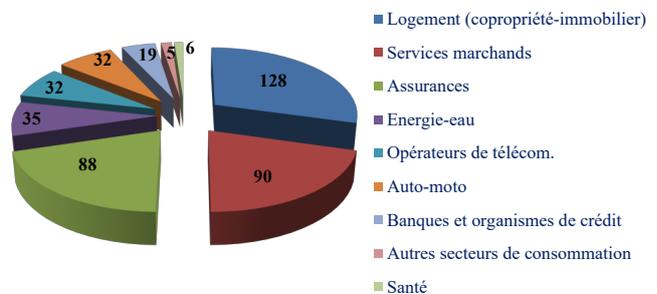
ADHESIONS



Thionville - AG du 10 mars 2016

4

LITIGES



Thionville - AG du 10 mars 2016

7

COTISATIONS 2016

ADHÉSION	30 €
COUPLE	45 €
RÉADHÉSION	23 €
COUPLE	38 €
SOLIDAIRE	15 €



Thionville - AG du 10 mars 2016

25

Jacques Blindauer : nous renforcer

Jacques Blindauer, président de l'UFC Thionville depuis huit mois, tient le cap. L'idée est de renforcer l'effectif de bénévoles et aussi de relayer les campagnes nationales. Tout en jouant la carte de la prévention. Rencontre.

« D'abord il convient de renforcer notre équipe de bénévoles. Ainsi nous pourrions avoir un binôme de conseillers-litiges à chaque permanence. Soit deux personnes plus une secrétaire du lundi au vendredi, de 14h 30 à 18h » : les objectifs de Jacques Blindauer sont clairs, les priorités sont fixées. « Il nous faut des conseillers généralistes mais aussi d'autres spécialisés dans les thématiques comme les transports, la banque et les assurances, le logement, la téléphonie et internet, les services et les prestations fournis avec main-d'œuvre comme le bâtiment, le second œuvre (pose de cuisines, de vérandas, de garages avec leur lot de malfaçons). Il y a aussi la chasse aux certificats de complaisance comme par exemple dans certains contrôles techniques ».

Jacques Blindauer mise également sur les deux permanences mensuelles tenues à la Maison du Droit et de la Justice de Hayange « qui nous permettent de rencontrer une population qui ne viendrait pas forcément à notre association. Dans ce contexte, nous avons besoin de bénévoles généralistes ».

S'ajoute à ces actions locales, le relai de campagnes nationales comme celle de la « mallette santé » à déployer auprès des seniors, des jeunes mais aussi des adultes. Avec des orientations à donner en fonction du public. « Là nous essayons d'initier le consommateur par exemple au niveau des aliments, de la nourriture allégée, de la valeur nutritionnelle ».

La mallette des énergies nouvelles sert à éduquer le consommateur au travers des travaux de rénovation, de la transition énergétique. « L'UFC est très active dans la défense des dossiers liés au photovoltaïque ou encore aux granulés et pellets qui vont connaître un problème d'approvisionnement » explique le président de l'UFC de Thionville.

Une UFC qui entend être présente en vendant son label, en notant les produits, en faisant des comparatifs, en initiant des protocoles de tests établis par des professionnels. « Permettre à l'acheteur d'avoir le meilleur produit, le meilleur prestataire de service : cela reste notre priorité » dit Jacques Blindauer avant de s'attaquer au commerce en ligne qui prend un essor important d'une année à l'autre. « L'idée est ici de faire du traitement de litiges en ligne, de prendre les dossiers en amont. Aujourd'hui la moitié de nos associations locales travaille déjà ainsi. A Thionville ce n'est pas encore le cas.



Jacques Blindauer préside au devenir de l'UFC - Que Choisir de Thionville depuis avril dernier.

Comme je l'ai déjà dit, il faut pour cela des conseillers généralistes. En outre, cette façon de procéder déshumanise les rapports avec nos adhérents ».

L'avenir passe aussi par des locaux à l'accueil plus adapté aux personnes âgées et à celles à mobilité réduite.

« Nous aimerions trouver un endroit mieux situé et plus central avec un rez-de-chaussée visible et accessible ».

Un vœu pour 2017.

Campagne gaz et électricité moins chers

16229 personnes se sont inscrites dans la région du Grand-Est à l'opération nationale lancée par l'UFC. La Moselle est au 22^e rang avec 3847 souscripteurs à l'offre remportée par le fournisseur Lampiris. -23 % sur l'électricité et -17 % sur le gaz prix septembre 2016.



EN MOSELLE

- METZ 4, place de la Nation, BP 40103 57951 Montigny les Metz cedex, **tél. 03 72 13 73 57** : tous les jours (sauf le mardi) de 15h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 11h30

Autre permanence : Hôtel de ville de Boulay, 1 place Vendée : le 3e mardi du mois, de 9h00 à 12h00. Permanence téléphonique tous les jours de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00.

- THIONVILLE au 2 rue d'Austrasie -57100 THIONVILLE, **tél. 03 82 51 84 29** les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 14h30 à 18h00. Permanences téléphoniques : du lundi au vendredi.

- MOSELLE-EST Impasse de l'Ecole - Cité Chapelle - BP 46 57470 HOMBORG HAUT, **tél. 03 87 81 67 80** le mardi de 8h00 à 11h00 et de 15h00 à 18h00 le jeudi, sur RV, de 8h à 11h et de 14h00 à 17h00.

- MOSELLE-SUD MJC Jacques Prévert - impasse Madeleine - 57260 DIEUZE, **tél. 03 87 86 97 41** le mercredi, de 18h00 à 19h00.

Antenne SARREBOURG Annexe mairie, 1 avenue Clémenteau 57400 SARREBOURG le mardi, de 14h00 à 16h00.

ADRESSES UTILES

DDPP (Direction Départementale pour la Protection des Populations) 4 rue des Remparts - BP 40443 - 57008 METZ CEDEX 01 tél. 03 87 39 75 00

CODAL (Comité départemental d'aide au logement) 1 rue Fabert BP 11096 - 57036 METZ CEDEX 1 ,tél. 03 87 36 16 35

ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement) 8 rue Gambetta 57000 Metz , tél. 03 87 50 02 60.

Défenseur des droits CCAS de Thionville 29, boulevard Jeanne d'Arc , tel. 03.82.34.00.77



Directeur de la Publication : Jacques Blindauer
Rédacteur/Maquette: Christian Frohnhofner
Impression : L'Huillier à Florange
Date de dépôt légal : novembre 2016

ISSN : 1968-7524

Tirage : 1300 exemplaires

Tous droits de reproduction réservés

Bulletin d'adhésion

L'adhésion est valable un an de date à date

L'UFC- Que Choisir Thionville existe grâce à votre adhésion

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

CODE POSTAL..... VILLE.....

TEL.....

MAIL.....

Je renouvelle mon adhésion : 23 €

J'adhère à l'association : 30 €

Je fais un don à l'association de € (1)

(1) Un justificatif fiscal vous sera envoyé par retour du courrier